

RÈGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL REGIONAL U17 MASCULIN

Attention : **Formule spécifique 2021/2022 liée à la situation sanitaire**

ARTICLE 1 : FORMULE

Ballons : taille 3
Temps de jeu : 2x30 min

Cas particulier des conventions

Toute convention U17 doit être complétée par une équipe U16 départementale (club, en convention, ou en entente-regroupement). Le non-respect de cette obligation entraîne un handicap de 5 points avant les matchs retour.

26 équipes engagées librement, phase unique après brassage

- **Brassage en 5 poules de 6 équipes, en matchs "aller-simple" sur 5 dates.**
- **Puis phase unique (Les matchs "aller" constituant la phase minimale) :**
 - 1 poule haute de 10 équipes sur 18 dates A/R (pour les 2 premiers de chaque poule de brassage).
 - 2 poules équivalentes, semi-géographiques, de 8 équipes sur 14 dates A/R + 2 dates inter-poules A/R (pour les autres équipes de chaque poule de brassage)

Le calendrier général de la compétition a été établi conformément à la formule adoptée.

La phase "minimale" doit être jouée entièrement pour aborder la 2^{ème} partie de la saison. Si, pour des raisons sanitaires une ou plusieurs journées de cette phase ne pouvaient être jouées, elles seraient reportées sur des dates libres avant le début de la 2^{ème} partie (éventuellement sur des dates de coupes ou de vacances).

Si cette 1^{ère} phase minimale ne peut être jouée complètement, la saison sera « blanche » pour ce championnat.

Avant la fin de cette phase minimale, la COC territoriale étudiera les perspectives pour la fin de saison :

- maintien, même décalé de la 2^{ème} partie prévue dans le meilleur des cas
- formule « raccourcie » en fonction du nombre maximal de dates possibles...

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

C'est la phase de brassage qui déterminera la composition de la poule haute et des 2 poules "basses" équivalentes.

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueurs nés en 2005, 2006 et 2007 sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés.

Rappel en région (et en région seulement) :

- Il n'y a pas d'application du N/2.
- Il est autorisé 4 licences B/C/D par équipe en championnat. (Toutefois, le contrôle automatique GH n'existant pas sur ce point, il appartient aux responsables d'équipe d'en assurer le respect et de mentionner en commentaire un éventuel surnombre.)
- La règle "du dernier match" s'applique dans ce championnat, notamment en cas de report, de forfait ou d'absence ponctuelle (une seule date) de rencontre de l'équipe de rang supérieur (+16M si dérogation, U18M nationale, U19M) Voir modalités d'application et cas particulier à l'article 4.4.1 du règlement général des compétitions territoriales.

ARTICLE 4 : MUTATIONS

Cf Règlements Généraux.

